

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Amplegest Pricing Power World – Part XC Fonds commun de placement géré par AMPELGEST

Nom de l'initiateur : AMPELGEST

Code Isin : FR001400ZJM2

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPELGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPELGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 19/11/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Amplegest Pricing Power World est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM).

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ce FCP a été créé pour une durée de 99 ans. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return Index USD exprimé en EUR (dividendes réinvestis) sur la période de placement recommandée (5 ans minimum), en investissant dans des entreprises dont il est estimé qu'elles possèdent du « pricing power », c'est-à-dire la maîtrise du prix. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution des marchés actions internationaux en investissant, de façon discrétionnaire, sans contrainte sectorielle, dans des actions de sociétés répondant aux caractéristiques de « pricing power » (Investissement en actions internationales et valeurs assimilées de 80% jusqu'à 100% de son actif net). Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et moyennes capitalisations (inférieure à 20 Mds USD) jusqu'à 10% de son actif. Les actions des pays émergents ne pourront pas représenter plus de 30% de l'actif du fonds. Le fonds pourra supporter un risque de change sur la totalité de l'actif.

Dans ce cadre, la stratégie d'investissement s'appuie sur un processus de sélection intégrant des critères d'analyse stratégique, d'analyse financière et d'analyse extra-financière.

Le fonds est classifié « article 8 » au sens du règlement SFDR car il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent une pratique de bonne gouvernance.

Le gérant sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative et qualitative.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une appréciation développée en interne et portant sur plusieurs critères qui sont notamment :

- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure et de sa gestion financière,
- La stratégie du management,
- Les perspectives de croissance de la société,

L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs :

- Appartenant à l'indice Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return Index USD;
- Dont la capitalisation boursière dépasse 20 Milliards USD ;
- Dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions USD.

À partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion des valeurs dites « interdites ». Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon, pétrole non conventionnel mais également tout entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com).
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et jugées non investissables par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses accessible sur le site internet d'Amplegest), ainsi que les sociétés caractérisées par un Red Flag et/ ou une note CCC par MSCI.
- Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G (cf. code de transparence accessible sur le site internet d'Amplegest).

La mise en œuvre de ces filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de minimum 30%. L'équipe de gestion est également autorisée à investir au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de l'OPCVM. Ces valeurs feront également l'objet d'une analyse ESG par la société de gestion et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité. Le fonds Amplegest Pricing Power World applique la démarche de sélectivité et effectue une analyse ESG portant sur un minimum de 90% des émetteurs en portefeuille (hors dérivés, OPCVM obligatoire labellisé et liquidités). Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les fournisseurs de données. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles. C'est pourquoi nous croisons les données fournies par ces prestataires avec notre action d'engagement actionnarial et notamment de dialogue avec ces entreprises afin de s'assurer de la qualité de la donnée ou de leur absence.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le Fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts d'OPCVM et FIA français ou européens, y compris les ETF. Le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice (dans la limite de 10%) et avoir recours à l'emprunt d'espèces. Le Fonds se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés/organisés, dans le but de couvrir le portefeuille au risque actions et/ou risque de change, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Indicateur de référence : Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return Index USD exprimé en EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

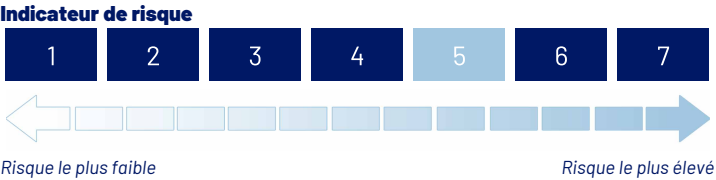
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme et ayant une connaissance de base, moyenne ou avancée des marchés tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11 heures 30 chez le centralisateur CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (J+2).

Informations complémentaires : Le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amlegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 280 €	2 300 €
		Rendement annuel moyen	-87.20%	-25.49%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	18 580 €	16 570 €
		Rendement annuel moyen	85.79%	10.63%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 450 €	12 220 €
		Rendement annuel moyen	4.50%	4.09%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	18 580 €	16 570 €
		Rendement annuel moyen	85.79%	10.63%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020, intermédiaire entre avril 2017 et avril 2022 et favorable entre février 2020 et février 2025.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	436 €	1 180 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.40%	2.10% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.19% avant déduction des coûts et de 4.09% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	116 €
Coûts de transaction	0.20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	19 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. La commission de performance est payée même si la performance de la part sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant :

<https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power-word/shares/fr001400zjm2-xc>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Le fonds est classifié « article 8 » au sens du règlement SFDR car il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent une pratique de bonne gouvernance.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Avant sa souscription, l'investisseur souscrivant des parts du Produit reçoit au minimum le présent document, le prospectus et le règlement du Produit. Le dernier rapport annuel, la dernière valeur liquidative des parts du Produit sont disponibles sur le site internet de la société de gestion. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.